



## **Mot d'accueil**

Nous nous réjouissons d'accueillir bientôt votre enfant à l'Institut Saint François-Xavier, une école à taille humaine (680 élèves).

Ce document, valable pour l'année scolaire 2020-2021, a pour objectif de vous aider à découvrir l'Institut.

Nous vous en souhaitons une bonne lecture.

L'équipe de direction

## **Les spécificités de notre enseignement**

**L'épanouissement des jeunes est notre finalité première** et nous nous référons en cela à la pédagogie jésuite.

Nous voulons développer un **esprit d'accueil** qui permette aux jeunes de vivre dans une ambiance amicale et épanouissante. Nous sommes au service des jeunes pour les aider à progresser, en tenant compte des spécificités de chacun.

L'éducation des jeunes ne peut se faire qu'à travers un partenariat et une **collaboration entre les parents, les élèves et la communauté éducative toute entière**. L'acceptation des projets éducatif, pédagogique et d'établissement constitue un gage de cette collaboration.

Au terme de leurs années d'études secondaires, les élèves pourront accéder aux **études supérieures** (universitaires ou aux Hautes Écoles).

## **Le 1<sup>er</sup> degré**

Le projet de SFXdeux repose sur la différenciation des besoins des élèves au 1<sup>er</sup> degré. Nous voulons que chaque élève soit accompagné dans ses apprentissages **selon qui il est, nous voulons faire progresser chacun vers son niveau d'excellence** et le préparer à la réussite du CE1D.

Nous mettons en place une structure dans laquelle élèves et professeurs trouvent les moyens appropriés aux besoins pédagogiques et humains de chacun.

- ✓ Afin d'accompagner et de coacher les élèves qui rencontrent des difficultés dans certaines matières dès la 1<sup>ère</sup> année, l'école organise des groupes de besoins. Ils sont organisés durant la journée de cours. La participation aux groupes de besoins est décidée par un conseil de classe. Ces cours en petits groupes poursuivent les mêmes objectifs que ceux du cours de base mais en misant sur un accompagnement plus individualisé grâce au petit groupe et des méthodes d'apprentissages adaptées. Ces cours font l'objet d'une évaluation qui est présentée dans le bulletin, tous comme pour les autres cours de la grille de l'élève.
- ✓ Les élèves qui terminent la 1<sup>ère</sup> année avec des difficultés d'apprentissage poursuivent leur scolarité dans une classe de 2<sup>ème</sup> année et bénéficient d'un Plan Individuel d'Apprentissage (PIA) qui est coordonné par un professeur. Ce Plan se développe soit dans un cours donné en grand groupe, soit dans un cours donné en petit groupe, comme en première année. C'est le Conseil de classe de juin qui décide de la forme que prendra le PIA de chaque élève qui en bénéficie.

- ✓ Afin de donner un coup de pouce aux élèves qui rencontrent des difficultés ponctuelles, des remédiations sont organisées de 15h20 à 16h10. Le jeune y est inscrit par décision du Conseil de classe. Si la demande est faite par les parents, un avis sera demandé aux enseignants.
- ✓ Le premier degré constitue la fin de l'école du fondement. A la fin de la deuxième année, le conseil de classe, sur base de l'acquisition des socles de compétences, oriente l'élève, en collaboration avec le PMS et les parents, vers l'une ou l'autre forme d'enseignement la mieux adaptée à ses aspirations et à ses capacités.

### **La formation commune au 1<sup>er</sup> degré**

Français	6h	Religion	2h
Mathématiques	4h	Education physique	3h
Etude du milieu (EDM)	4h	Education artistique	1h
Langue 1 : anglais ou néerlandais	4h	Education par la technologie	1h
Sciences	3h	<b>TOTAL</b>	<b>28h</b>

### **Une activité complémentaire au choix – 2h00**

- Atelier de communication anglais ou néerlandais (domaine des langues)
- Atelier d'expression et de communication (domaine du français)
- Latin (domaine du français)
- Activités mathématiques (domaine des sciences et des mathématiques)
- Sport (domaine des activités physiques)

### **Une journée au 1<sup>er</sup> degré**

07h45	Ouverture de l'école
08h25 – 9h15	Cours
09h15 – 10h05	Cours
10h05 – 10h20	Récréation
10h20 - 11h10	Cours
11h10 – 12h	Cours
12h00 -12h50	Temps de midi 1-2-3 / Cours en 4-5-6
12h50 – 13h40	Cours en 1-2-3/ Temps de midi 4-5-6
13h40 – 14h30	Cours
14h30 – 15h20	Cours
15h20 – 16h10	Cours/Remédiations Étude du soir
16h45	Fermeture de SFXdeux ( <b>16h le vendredi</b> )

Les élèves de 1<sup>ère</sup> et de 2<sup>ème</sup> ne quittent pas l'Institut pendant le temps de midi, à l'exception de ceux qui rentrent dîner chez eux, à la demande écrite de leurs parents. Le repas de midi se prend au réfectoire de 12h00 à 12h25, avec les éducateurs.

## Des activités en lien avec le projet d'établissement

### En 1<sup>ère</sup> année

- Bien-être scolaire : Deux heures d'ateliers hebdomadaires sont prévues pour accompagner les élèves dans la transition fondamental-secondaire, la méthode de travail, les aspects relationnels, la vie de la classe, la connaissance des autres (animations, jeux), l'utilisation des outils scolaires : CCM, Smartschool

### En 2<sup>ème</sup> année

- Education aux médias : cette activité est destinée à développer une réflexion citoyenne sur l'utilisation des réseaux sociaux, des échanges sur internet.
- Vivre ensemble : cette activité est destinée à développer la qualité des relations interpersonnelles, la réflexion citoyenne et la connaissance de soi pour une orientation optimale à la fin du 1er degré

## L'année complémentaire (2S)

L'année complémentaire, organisée dans le premier degré, est accessible aux élèves qui n'ont pas obtenu leur CE1D. Un Plan individualisé d'apprentissage sera élaboré.

Qui prend la décision ? Elle est prise par le Conseil de classe sur base de l'évaluation de toute une année scolaire.

## Les spécificités du Projet Pédagogique

- ✓ Afin d'accompagner et de coacher les élèves qui rencontrent des difficultés dans l'étude à domicile, dans la réalisation des devoirs, dans l'organisation de ses études, une étude dirigée est organisée de 15h20 à 16h10 les lundi, mardi, jeudi et vendredi.
- ✓ Pour soutenir les élèves en difficultés, l'école organise des examens de récupération après les examens de Noël (2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> degré). L'objectif est que tous les élèves soient délibérés en juin sans seconde session.
- ✓ Aux 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> degré, SFXdeux organise uniquement un enseignement général de transition.
- ✓ Un intranet (plateforme numérique Smartschool) favorise la communication entre tous les membres de la communauté d'SFXdeux, y compris les élèves et les parents. Sur le plan pédagogique, cette plateforme permet aux professeurs qui le souhaitent de mettre à disposition des élèves différents supports qui complètent ou illustrent leur cours. Parents et élèves ont chacun leur code d'accès personnel à cette plateforme.

Différentes communications de la part de l'école sont adressées aux parents et aux élèves via la messagerie de cette plateforme : bulletins, frais scolaires, sanctions, absences, ...



## Quelques frais en première

Les subventions de fonctionnement reçues par l'école ne permettent pas de couvrir tous les frais scolaires des élèves. Le décret "Missions" permet de mettre à charge des parents des frais liés à des activités obligatoires (ex. piscine, photocopies, activités culturelles, lectures, etc.) et à des activités organisées par l'école à titre facultatif (voyages, etc.).

A SFX2, une année scolaire coûte approximativement 155 €.

**Inscriptions pour les futurs  
élèves de 1ère année**

**Inscriptions :**

**Du lundi 10 février 2020 au  
vendredi 6 mars 2020 inclus**

La chronologie n'a pas d'importance.

**Du lundi 24 février 2020 au vendredi 28 février 2020 : pas  
d'inscription possible (congé de Carnaval !!!)**

**Horaire :**

Lundi :	8h00 à 13h00	et	14h00 à 16h30
Mardi :	8h00 à 13h00	et	14h00 à 16h30
Mercredi :	8h00 à 12h30	et	13h30 à 15h00
Jeudi :	8h00 à 13h00	et	14h00 à 16h30
Vendredi :	8h00 à 13h00	et	14h00 à 15h30

Mardi 11 février 2020 :

Lundi 17 février 2020 :

Jeudi 5 mars 2020 :

**Inscription entre  
17h00 et 18h00  
sur rdv uniquement**

En cas de problème d'horaire veuillez prendre contact  
avec **Madame DETRY (087/29.39.79)** pour fixer un  
rendez-vous

Le décret « Inscription » est accessible à cette adresse : <http://www.inscription.cfwb.be/>

Une réunion avec de plus amples informations aura lieu dans le courant du mois de mai. Elle sera destinée aux parents dont les élèves auront reçu une confirmation d'inscription dans notre établissement.